

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2026
DES ASSOCIES DES CENTRALES VILLAGEOISES VERCORSOLEIL**

RAPPORT FINANCIER 2025

Comme les années précédentes, nous vous proposons un rapport financier en trois temps comprenant une revue rapide du rapport de l'expert comptable, une explication plus « grand public » des comptes de l'année basée sur la Trésorerie et les mentions légales qui doivent figurer dans le rapport financier.

1. Résumé du rapport de l'expert comptable :

Les actifs de la société au 31 décembre 2025 se montent à 1 097 708 € à comparer aux 992 525 € de la fin 2024. Ils sont constitués principalement de 914 352 € de matériel photovoltaïque non encore amorti, de 11 011 € d'études et raccordement en cours de réalisation pour le projet PV5, de 25 155 € de matériel roulant (Zoé 1 & 2 et Minibus) non encore amorti, de 61 170 € de factures à EDF OA non encore émises ou non encore payées mais qui correspondent à la production des panneaux pour 2025 non encore facturée, 3 053 € de factures clients non encore payée (Zoé et ACC), de 49 170 € de liquidités sur nos comptes courants, de 1 315 € de participations dans d'autres sociétés ou coopératives, de 26 809 € de subvention à recevoir de l'Agence Nationale de Cohésion du Territoire pour l'expérimentation de la Navette et de 5 620 € de charges payées d'avance ou de remboursement de TVA en attente...

Les principales variations sur nos actifs sont d'un côté l'augmentation du matériel à amortir lié au projet PV 4, l'augmentation des factures EDF OA à venir, liée à la production augmentée par les installations PV4 et la diminution de nos liquidités, compensée cependant par la subvention de 26 809 € à recevoir de l'ANCT (déjà perçue en janvier 2026).

Ils compensent un passif du même montant constitué de 164 740 € de fonds propres, de 638 349 € d'emprunts bancaires, des 201 234 € du report à nouveau issu des exercices précédents, de 74 161 € de subventions reçues à

amortir, de 19 433 € de Comptes Courants d'Associés et de 5 201 € de factures diverses à payer ou de dettes fiscales ou sociales auxquels il faut soustraire les 5 410 € de déficit observé sur le résultat de 2025.

Les principales variations au Passif sont donc l'augmentation des fonds propres liée à la levée de fonds pour le projet PV4 et à l'augmentation des emprunts bancaires liés au même projet.

Au niveau des résultats d'exploitation, le comptable conclut à un chiffre d'affaire de 122 897 €, composé de 113 451 € de vente d'électricité en obligation d'achat, de 1 770 € de vente d'électricité en ACC et de 7 676 € de location de véhicules. Nous devons ajouter à ces produits directs, les 26 809 € de la subvention ANCT à venir et 10 632 € de subvention d'investissement (qui, pour mémoire, sont lissées comme l'amortissement du matériel amorti pour lequel on a reçu ses subventions). Il faut enfin ajouter 621 € de produits divers pour arriver à un total des produits pour 2025 de 160 959 €.

Pour arriver à ces produits, nous avons dépensé en 2025, 75 612 € de dotations aux amortissements, 22 490 € de coût salarial, 55 305 € de charges diverses que nous détaillerons plus loin, 12 027 € d'intérêts bancaires (et de CCA) et 934 € de taxes et impôts divers. Cela donne un total de 166 368 €.

Ayant dépensé un peu plus que ce que nous avons produit, cette année est encore déficitaire comptablement de 5 410 €.

Le montant des dépenses diverses de 55 305 € en augmentation de 25 000 € environ par rapport à l'année 2024 s'explique principalement par le poste de la maintenance des installations et des véhicules qui ont fortement augmenté. En effet, en 2024, nous n'avons pas fait de maintenance préventive et en 2025 nous avons en plus inclus dans ce poste la réparation des dégâts grêle de 2024 à Saint Martin et des petits travaux annexes faits à posteriori sur les installations du projet PV4 du genre petits travaux de renforcement charpente, élagage d'arbres, etc. Le poste maintenance a aussi englobé des travaux liés aux véhicules pour profiter de l'aide ANCT sur 50 % des travaux. Le reste de l'augmentation des charges vient de l'inclusion des nouveaux coûts liés au projet PV4 comme assurance, loyer, TURPE et maintenance.

Pour ceux qui souhaitent plus de détails sur le rapport comptable, le conseil de gestion et l'expert comptable se tiennent à votre entière disposition pour répondre à vos questions sur des points plus détaillés du bilan et des comptes de résultats de l'exercice 2025.

2. Les chiffres clefs :

Pour ceux qui ne sont pas experts-comptables et ne comprennent donc pas forcément toutes les nuances du bilan, nous vous retranscrivons ci-dessous l'année comptable en termes plus usuels, basé sur les mouvements de trésorerie, sachant que bien sûr ce sont les termes et les chiffres inclus dans le rapport comptable qui sont officiels.

Au 31 décembre 2025, nous étions 176 actionnaires, une balance positive avec 21 actionnaires de plus entrés au cours de l'appel de fonds du projet PV4 sur l'année 2025 (32 nouveaux associés en tout pour la levée de fonds PV4). Il n'y a pas eu de demande de rachat de parts en 2025.

Les dépenses de trésorerie cette année d'environ 316 000 € soit 80 % de plus qu'en 2024 s'expliquent par plus de 163 k€ investis dans les installations PV4 et environ 10 k€ d'études pour PV5. Nous avons remboursé pour 72 k€ de crédits (intérêts et capital). Les frais de fonctionnement se sont, eux, élevés à environ 71 k€. Les premiers intérêts des CCA du projet PV4 n'ont été payés qu'en janvier 2026 .

Les dépenses de fonctionnement de 73 k€ ont augmenté d'environ 25 % (si on retire les 7k€ liés au remplacement des panneaux abîmés par la grêle en 2024 et qu'on tient compte du fait qu'en 2024 nous n'avions pas effectué de maintenance préventive) pour trois raisons principales : l'entrée en service du projet PV4 qui ajouté des frais, une augmentation générale des coûts (bancaire, assurance (+15%), comptable (+20%), etc. et enfin une maintenance des véhicules accrue pour anticiper la fin de l'aide de l'ANCT pour l'expérimentation Zoé et Navette.

Le montant des capitaux et intérêts à rembourser a lui aussi mécaniquement augmenté avec la prise en compte du premier remboursement du prêt obtenu pour le projet PV4.

Mais pour faire face à ses charges de plus en plus importantes, nous avons, heureusement, des produits eux aussi de plus en plus importants. La vente d'électricité en Obligation d'Achat nous a permis de facturer presque 107 k€ à EDF OA et Enercoop (+8,7%) et la boucle d'Autoconsommation Collective a permis la facturation de 1 586 € à la Commune de La Chapelle et la CC du

Royans-Vercors (+47%). Cette forte augmentation sur l'ACC ne vient pas de l'augmentation du prix de vente, puisque nous garantissons un prix stable dans le temps, mais de l'augmentation des volumes autoconsommés par ces deux clients depuis l'intégration coté producteur de nos grandes toitures PV4 dans la boucle, en plus de l'entrée dans la boucle en décembre 2025 de la commune de Saint Martin en Vercors.

Enfin nos 3 véhicules en autopartage ont rapporté à VercorSoleil environ 7 700 € (+22%). Le chiffre d'affaires en trésorerie de VercorSoleil est donc de 116 286 € pour 2025.

A ces 116 k€, il faut ajouter 156 k€ de prêts bancaires débloqués en 2025 pour le projet PV4 et 24 k€ de fonds propres supplémentaires levés dans le cadre du même projet en nouvelles parts émises. Enfin nous avons encaissé en 2025 pour 7,5 k€ de remboursement de TVA qui provenaient d'opérations de 2024 et 1 k€ de diverses opérations.

En trésorerie, nous avons donc dépensé 316 k€ et encaissé 305 k€. Le déficit en trésorerie est donc de 11 k€.

Nous avons évoqué lors de l'AG 2025 sur les comptes 2024 que la trésorerie en fin 2025 remonterait fortement, ce qui ne se traduit pas dans les chiffres présentés. Cela s'explique par le fait que nous espérons toucher fin 2025 environ 45 k€ de soldes de subventions (Navette et Zoé et Etudes PV4) qui ne sont finalement arrivés qu'en janvier 2026. Il faut noter que ce ne sont d'ailleurs finalement que 35 k€ que nous avons reçu car pour le projet Navette et Zoé, nous avons dépensé sur les 3 ans environ 20 k€ de moins que ce que nous avons estimé (TVA récupérée sur le E Jumpy neuf et entretien moins coûteux qu'estimé) et de ce fait nous avons touché 10 k€ de subvention en moins.

Si les chiffres de clôture de 2025 traduisent une trésorerie quelque peu mise à mal, finalement nous avons maintenant, à la date de l'AG, reconstitué suffisamment de trésorerie (environ 110 k€) pour pouvoir assurer le financement des études et des premiers devis des nouveaux projets sans avoir à attendre l'acceptation d'un prêt bancaire ou la levée de fonds. Cela permet une plus grande souplesse et une plus grande réactivité pour saisir les opportunités.

Enfin, si nous essayons de nous projeter un peu plus loin dans le futur proche, 2026 devrait être une année marquée par une grosse augmentation de trésorerie comme expliqué ci-dessus à cause des subventions mais encore difficile à synthétiser au niveau des charges et des produits avec le projet PV5 qui va représenter de nombreuses charges compensées par la libération de prêts bancaires et une levée de fonds mais également avec l'absence des produits de ces investissements puisque la facturation à EDF OA a lieu l'année suivante.

Par contre les simulations économiques sur l'année 2027, avec un fonctionnement devenu régulier indique que nous devrions arriver à obtenir un très léger gain de trésorerie (de l'ordre 1 à 2 k€) sur l'année en incluant tous les frais y compris le salaire et les cotisations sociales de notre poste salarié. La première partie du pari pris en 2022 sera donc remplie.

Mais il faudra continuer à avancer pour consolider ce résultat à travers quelques nouveaux projets pour permettre d'intégrer dans les dépenses les premiers remplacements d'onduleurs qui arriveront en fin de vie (estimée à 11 ans en moyenne).

Même si bien sûr nous avons poussé plus loin les perspectives financières étant donné la durée des emprunts et des contrats d'achat d'électricité, nous ne pensons pas pertinent de vous les reproduire ici car il y a beaucoup de variables à prendre en compte difficile à retranscrire dans cette synthèse (nouvelles installations, développement et prix de vente de l'ACC, variation des tarifs d'achat à venir, évolution réglementaire, etc). Néanmoins pour ceux qui souhaiteraient en savoir plus, nous nous tenons bien sûr à votre entière disposition pour échanger plus longuement avec vous et vous présenter nos estimations pour 2048.

Néanmoins, les produits stables pour l'avenir et les coûts maîtrisés de notre société, nous laisse espérer un avenir serein. Comme nous allons devoir procéder à un nouvel appel de fonds en 2025 et que malgré les légers déficits comptables des 3 dernières années, les fonds propres de la société le permettent, nous vous proposons de modifier la prime d'émission pour l'achat de nouvelles actions ou le rachat par la société pour la monter à 20 €. Pour mémoire, la première prime d'émission a été votée en 2021, après 5 années d'exercice afin de maintenir une valorisation de l'ordre de 2 % par an. La monter à 20 € en 2026 permettrait de garder cette valeur de 2 % par an pour la valorisation des parts.

3. Mentions légales obligatoires :

- Au cours de l'exercice 2025, la SAS Centrales Villageoises VercorSoleil n'a pris aucune nouvelle participation dans d'autres sociétés. La SAS Centrales Villageoises VercorSoleil détient donc des participations dans 4 sociétés au 31 décembre 2021: 10 parts à 100 € dans les CV du Val de Quint, une part à 100 € dans la CV des 4 montagnes, une part à 100 € dans la CV des Portes du Vercors et une part à 100 € chez Enercoop. La société n'a aucune filiale.
- Au cours de l'exercice 2025 la SAS Centrales Villageoises VercorSoleil n'a signé aucun contrat ou aucune convention de service avec un des membres du conseil de gestion.
- Pour la bonne règle nous vous précisons que nous n'avons engagé au cours de l'exercice 2025, aucune dépense de frais de recherche et de développement.
- Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons qu'aucune participation salariale dans le capital de la société n'existe à la date de clôture de l'exercice.
- Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code concernant les frais exceptionnels de représentation luxueux s'élèvent à un montant global de 0,00 euros.
- Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous confirmons qu'il n'y a pas eu de dividende distribué au titre des 3 exercices précédents.

4. Proposition d'affectation du résultat :

Etant donné le résultat négatif de l'exercice 2025, nous vous proposons d'affecter ce résultat déficitaire de 5 410,00 € en report à nouveau.

De plus, pour les raisons exposées ci-dessus, nous vous proposons d'augmenter la prime d'émission fixée lors de l'Assemblée générale 2021 et donc de la fixer à la valeur de 20,00 € pour tous les achats de parts à partir de la date de cette Assemblée générale. A partir de cette date, la société rachètera donc les parts des associés qui souhaitent se retirer au prix de 120 €.